



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Le système européen de comptes économiques intégrés.

Cl. Wagner

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Wagner Cl. Le système européen de comptes économiques intégrés.. In: Économie rurale. N°93, 1972. Les concepts et les méthodes d'établissement du revenu agricole et des revenus des agriculteurs. pp. 19-24;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1972.2186>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1972\\_num\\_93\\_1\\_2186](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1972_num_93_1_2186)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Résumé

Le Système Européen de Comptes, élaboré pour servir à l'ensemble de la Communauté, va être adopté à partir de 1976 avec quelques modifications, pour remplacer le système actuel des comptes nationaux. Les principales caractéristiques du SEC portent sur les points suivants :

- les entreprises individuelles ne sont pas distinguées des ménages auxquels elles appartiennent ;
- les comptes comportent tous des soldes nets, après déduction des amortissements ;
- la définition de l'agriculture est un peu modifiée : la sylviculture en est exclue et forme une branche à part tandis que les entreprises de travaux à façon y sont incluses ;
- la formation brute de capital fixe qui ne comportait que le matériel et les bâtiments, intéresse aussi dans le nouveau système le bétail sur pied et les plantations (vignes ou vergers).

## Abstract

The European Account System : SEC - The European Account System elaborated to be used by the whole Community, will be adopted, slightly modified, from 1976 onward and will take the place of the now existing system of National Accounts.

Here are the main points of the SEC system :

- individual farmings are not parted (in accounts) from the people they belong to ;
- all accounts include net balances, payings off being deducted before ;
- the very definition of Agriculture is slightly modified : sylviculture is no longer included in it and is from now on considered as a parted branch but < jobworks » are included ;
- in the new system, permanent capital (usually made up of farm implements and buildings) will now include livestock and planted areas (vineyards and orchards).

# LE SYSTÈME EUROPÉEN DE COMPTES ÉCONOMIQUES INTÉGRÉS

par Mme Cl. WAGNER

Administrateur à l'INSEE

Le Système Européen de Comptes, élaboré pour servir à l'ensemble de la Communauté, va être adopté à partir de 1976 avec quelques modifications, pour remplacer le système actuel des comptes nationaux. Les principales caractéristiques du SEC portent sur les points suivants :

- les entreprises individuelles ne sont pas distinguées des ménages auxquels elles appartiennent ;
- les comptes comportent tous des soldes nets, après déduction des amortissements ;
- la définition de l'agriculture est un peu modifiée : la sylviculture en est exclue et forme une branche à part tandis que les entreprises de travaux à façon y sont incluses ;
- la formation brute de capital fixe qui ne comportait que le matériel et les bâtiments, intéresse aussi dans le nouveau système le bétail sur pied et les plantations (vignes ou vergers).

## The European Account System : S E C

*The European Account System elaborated to be used by the whole Community, will be adopted, slightly modified, from 1976 onward and will take the place of the now existing system of National Accounts.*

*Here are the main points of the SEC system :*

- individual farmings are not parted (in accounts) from the people they belong to ;
- all accounts include net balances, payings off being deducted before ;
- the very definition of Agriculture is slightly modified : sylviculture is no longer included in it and is from now on considered as a parted branch but « jobworks » are included ;
- in the new system, permanent capital (usually made up of farm implements and buildings) will now include livestock and planted areas (vineyards and orchards).

Des travaux menés depuis plusieurs années par l'Office Statistique des Communautés Européennes et les Instituts de Statistique des six pays, ont abouti à la mise au point d'un système commun de comptabilité économique, le SEC (1). L'INSEE a décidé d'adopter ce système, avec quelques modifications, pour la prochaine série de comptes. Le changement de base se fera en deux étapes : une première série de comptes sera établie selon les nouveaux concepts mais avec les données de base des comptes actuels puis une nouvelle série comportant la révision des statistiques de base sera publiée à partir de mai 1976.

Le SEC reprend sur de nombreux points les concepts de la comptabilité nationale française en particulier les notions de branche et de secteur, de pro-

duction totale et de production disponible, mais nous allons voir que les définitions du SEC sont un peu différentes des nôtres et que dans l'ensemble elles sont plus satisfaisantes. Les postes figurant dans les comptes sont aussi un peu différents de ceux des comptes français actuels et comportent des améliorations.

## 1 — LA NOMENCLATURE DES AGENTS

La comptabilité nationale française distingue les entreprises et les ménages, et classe les entreprises individuelles avec les sociétés dans la catégorie des entreprises. Dans le SEC on classe séparément d'une part les sociétés et les quasi sociétés, d'autre part les ménages qui comprennent la plupart des entreprises individuelles. Les sociétés sont les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, et les quasi sociétés

(1) Système Européen de Comptes Economiques Intégrés.

sont les entreprises individuelles dont le comportement économique et financier s'apparente à celui des sociétés. Ce sont des entreprises importantes qui ont une comptabilité complète. Les autres entreprises individuelles sont classées dans les ménages.

En ce qui concerne l'agriculture il existe des sociétés que l'on peut isoler dans les statistiques fiscales. L'ensemble des quasi sociétés est plus difficile à cerner ; les entreprises soumises aux bénéfices réels pourrait en faire partie bien que leur comportement ne soit pas nécessairement différent de celui des autres entreprises individuelles mais ce sont des entreprises importantes qui ont une comptabilité complète. Parmi les entreprises soumises au forfait certaines répondent sans doute à la définition des quasi sociétés quant à leur comportement.

Les problèmes soulevés par cette nomenclature ne sont pas encore résolus mais on peut faire le point des réflexions menées à ce sujet. L'Office Statistique des Communautés Européennes souhaite vivement obtenir des comptes de revenu des ménages agricoles dans les six pays. Cependant la définition des ménages agricoles pose un problème qui a été discuté mais qui est loin d'être résolu. La question des sociétés et quasi sociétés n'a pas encore été soulevée. D'autre part les comptables nationaux de l'INSEE s'orientent vers une solution simple : il n'y aurait pas de quasi sociétés dans les comptes français. De plus on ne pense pas pouvoir faire de comptes par catégories socio-professionnelles pour l'ensemble des ménages. Il faut noter que dans les comptes nationaux français les comptes d'affectation et de capital sont fait pour les entreprises publiques, les sociétés privées, les entreprises individuelles séparément, or dans le secteur agricole toutes les entreprises sont classées en entreprises individuelles car les sociétés sont trop peu nombreuses et l'établissement de comptes séparés n'aurait pas un grand intérêt. L'ensemble sociétés et quasi sociétés (incluant les entreprises imposées au bénéfice réel) ne représente probablement pas une part importante du secteur agricole mais cela mérite d'être étudié. Le cas de l'agriculture n'a pas été examiné dans le nouveau système de comptes, il appellera sans doute des solutions particulières en ce qui concerne les quasi sociétés et les ménages.

## 2 — LES COMPTES

L'annexe II donne la nomenclature des comptes du SEC. Le compte de production est identique au compte français mais on y fait apparaître en plus les amortissements et la valeur ajoutée nette. De tous les comptes se dégagent des soldes nets par soustraction des amortissements.

Le compte d'exploitation reprend certains postes du compte d'exploitation français mais pas les charges d'intérêts, les fermages ni les assurances. Le solde est l'excédent brut d'exploitation qui ne correspond

donc pas au résultat brut d'exploitation des comptes actuels. Le compte d'exploitation comme le compte de production doit pouvoir être établi pour chaque branche et pour chaque secteur sans distinguer les sociétés et quasi sociétés des ménages. La distinction doit cependant se faire au niveau du solde pour pouvoir établir les comptes suivants.

Le compte de revenu ainsi que les comptes d'utilisation du revenu et de capital sont établis pour le secteur et non pour la branche. Il y a un compte de revenu pour les sociétés et quasi-sociétés et un autre pour les ménages (c'est celui qui est reproduit en annexe, l'autre est peu différent : il n'y a pas de salaires en ressources et on y trouve en plus dans les emplois les dividendes distribués et les revenus prélevés par les entrepreneurs des quasi-sociétés). Dans ce compte figurent en ressources les revenus non agricoles des agriculteurs : salaires, intérêts, fermages et dividendes en plus du revenu agricole représenté par l'excédent brut d'exploitation. On trouve dans les emplois les intérêts versés, les fermages et les impôts sur le revenu puis les primes et indemnités d'assurances et les transferts sociaux. Le poste revenu prélevés par les entrepreneurs des quasi-sociétés qui apparaît en emploi du compte de revenu des sociétés et quasi sociétés et en ressources du compte des ménages permet retrouver dans ce compte toutes les disponibilités de l'ensemble des ménages agricoles.

Le compte d'utilisation du revenu ventile le revenu entre la consommation et l'épargne. Il n'a d'intérêt que pour les ménages puisque les sociétés n'ont pas de consommation finale.

Dans le compte de capital figure le poste « acquisitions nettes de terrains » qui retrace les transactions sur les terres entre ménages agricoles et autres ménages ou sociétés et quasi-sociétés. Ce poste ne décrit pas toutes les transactions mais seulement le solde entre les acquisitions et les cessions et il reprend les rachats de parts d'héritage des successeurs exploitants agricoles aux cohéritiers non agriculteurs.

## 3 — DEFINITION DE L'AGRICULTURE

La branche agriculture est définie par une liste de produits et de services un peu différente de la nomenclature actuelle des comptes en 421 sous branches. Le secteur est défini comme dans les comptes français.

Parmi les différences de nomenclature certaines sont peu importantes : passage des fruits séchés et des volailles abattues dans la branche des industries agricoles et alimentaires, par exemple, d'autres entraînent de grosses modifications : le bois sur pied n'est plus un produit agricole, d'autre part les travaux agricoles à façon font partie de la branche.

Une nouvelle branche est créée : sylviculture et exploitation forestière qui reprend le bois sur pied et donc toutes les charges supportées par la sylviculture.

Cette branche achète à l'agriculture des plants forestiers ; ainsi la production de l'agriculture est diminuée de la production de bois sur pied et augmentée de la production des plants de pépinières qui dans les comptes actuels sont intra-consommés et n'apparaissent donc pas en production finale. Les charges courantes et d'exploitation de l'agriculture sont diminuées des montants affectés à la sylviculture.

Les travaux agricoles à façon sont dans nos comptes des services consommés par la branche agriculture. Dans le SEC ils font partie de la branche agricole, leur production n'apparaît pas puisqu'elle est intra-consommée dans la branche mais les charges de l'agriculture vont être diminuées de la valeur de ces services et augmentées des charges qu'ils supportent.

Le secteur, appelé dans le SEC type d'activité, est l'ensemble des entreprises dont l'activité principale est l'agriculture. Les critères servant à définir l'activité principale ne sont pas fixés et les discussions qui ont déjà eu lieu montrent que des solutions originales devront être trouvées pour l'agriculture. En effet, il paraît difficile d'écarter de l'agriculture les exploitations importantes appartenant à des non agriculteurs, salariés, membres de professions libérales ou commerçants par exemple. D'autre part, certaines exploitations très petites s'apparentent plus à des jardins familiaux qu'à de véritables exploitations agricoles. Au-delà des règles posées par le système comptable il s'agit de trouver une définition de l'agriculture qui convienne aux principales instances intéressées et qui permette une analyse convenable des phénomènes économiques.

#### 4 — LA PRODUCTION DISPONIBLE

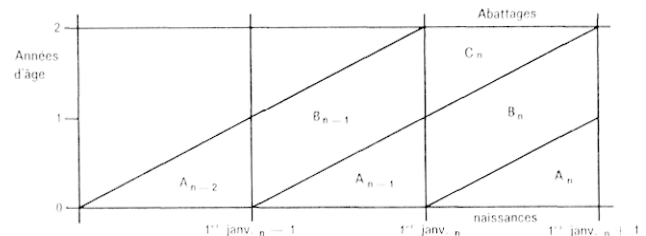
La production disponible telle qu'elle est définie dans le SEC diffère sur trois points importants de notre définition actuelle : les intraconsommations, la production de bétail et les immobilisations des vergers et des vignes.

Les intraconsommations sont annulées en principe. Cependant, comme dans les comptes français, on a hésité à exclure de la production finale les céréales réutilisées dans la branche comme semences ou aliments des animaux. Il avait d'abord été décidé que seraient comptés en production et en consommation les produits qui lors du passage par le commerce subissent « une transformation notable » ; on pouvait considérer la dénaturation ou le tri et la sélection des semences comme une transformation. La solution adoptée finalement par les statisticiens des six pays du Marché commun est de compter en production finale les céréales destinées à l'alimentation animale et les semences dès lors qu'elles passent par le commerce. Cette solution n'est pas tout à fait satisfaisante puisqu'elle consiste à ne comptabiliser qu'une part des intraconsommations

mais ce choix permet d'utiliser toutes les statistiques disponibles et en particulier de faire correspondre production finale et collecte de céréales.

La production de bétail sur pied est mesurée dans les comptes actuels par l'output final, c'est-à-dire les bêtes d'origine indigène qui sont abattues et les exportés d'animaux vivants. Cette convention a l'avantage de la simplicité mais elle est très critiquée car elle ne rend pas compte de la réalité. Dans le SEC la production animale comprend non seulement les ventes (notre production actuelle) mais en plus l'accroissement du stock ou la formation brute de capital fixe (FBCF). On considère comme FBCF l'accroissement du troupeau de bovins de plus de 2 ans, d'ovins caprins, d'équidés et comme variations de stock l'accroissement du troupeau, de bovins de moins de 2 ans, de porcs, de volailles et animaux de basse-cour.

Le schéma suivant montre mieux de quelle manière doit être saisie la production :



Supposons pour simplifier que toutes les bêtes sont abattues à 2 ans. La valeur actuelle de la production est mesurée par les abattages c'est-à-dire les ventes et représentée par la surface  $A_{n-2} + B_{n-1} + C_n$ .

Selon le SEC la production est mesurée par la surface  $A_n + B_n + C_n$ . La valeur du troupeau au 1er janvier n'est :  $A_{n-2} + B_{n-1} + A_{n-1}$  et au 31 décembre :  $A_{n-1} + B_n + A_n$ , l'accroissement du stock est donc :  $A_n + B_n - B_{n-1} - A_{n-2}$  et l'on a bien l'égalité : Production = ventes +  $\Delta$  Stock.

Outre les problèmes statistiques que pose l'évaluation du troupeau à chaque 1er janvier, il subsiste une difficulté conceptuelle grave dans le partage entre FBCF et stock. Tout d'abord la simplification qui consiste à prendre l'âge pour critère en ce qui concerne les bovins est plus apparente que réelle car il n'est pas tellement plus difficile d'évaluer séparément le troupeau de vaches laitières et bovins reproducteurs des animaux de boucherie que de faire le partage selon l'âge. Mais le problème réside dans le fait que le bétail ne peut pas être assimilé aux autres biens d'investissement. En effet, on peut poser comme prin-

cipe que les biens courants se consomment tandis que les biens de capital servent à produire d'autres biens. Or une vache laitière par exemple sera tout d'abord, selon cette définition, un bien de capital et elle deviendra bien courant lorsque, mise à la retraite, elle sera abattue. Il n'y a pas d'exemple parmi les autres biens d'un tel changement de destination et il n'y a donc pas dans les comptes de circuit adapté à ce cas. C'est pourquoi il n'y aura sans doute pas dans les prochains comptes français de FBCF en bétail.

Le troisième point important à noter sur la production est la comptabilisation des dépenses de plantation de vergers et de vignes dans le compte de l'agriculture et de forêts dans le compte de la sylviculture. Dans les comptes français actuels la FBCF ne comprend que les bâtiments et le matériel. Dans le système européen il faut compter aussi dans la FBCF les nouveaux vergers et les nouveaux vignobles. Ce poste comprendra non seulement les frais de préparation du terrain et des plantations mais aussi toutes les dépenses entraînées par ces plantations jusqu'à la première récolte (pour les forêts toutes les dépenses

des 5 premières années suivant la plantation). Le bien d'investissement constitué par la plantation est à la fois produit et utilisé par la même branche c'est-à-dire l'agriculture ou la sylviculture selon le cas mais à l'inverse des intraconsommations, la production de biens d'investissement pour compte propre n'est pas nécessairement annulée. La valeur des nouvelles plantations apparaîtra donc en ressource du compte de production et en emploi du compte de capital de l'agriculture et bien qu'il ne s'agisse pas d'un « produit » faisant l'objet d'une transaction il n'est pas inutile de retracer ces opérations dans les comptes comme on le fait par exemple pour l'autoconsommation.

Les problèmes posés par l'évaluation des nouvelles plantations, ainsi que le calcul de la production de bétail, ont été étudiés et en partie résolus par M. Omer-Decugis lors du stage qu'il a effectué au SCEES. Le résultat de ses travaux a été publié dans les « cahiers de statistique agricole » n° 160 (I et II — 1971). Cette étude servira de base à l'évaluation des postes de production de bétail et de plantations nouvelles dans le prochain système de comptes.

## DISCUSSION

**M. Ousset.** — Dans le nouveau système de comptabilité nationale l'activité de la branche agricole ne sera-t-elle pas répartie entre trois pôles :

- Le pôle ou le secteur Sociétés et quasi-Sociétés,
- Le pôle ou le secteur Ménages (entreprises individuelles),
- Le pôle Administration assurant une production non marchande évaluée au coût de production ?

Le schéma de compte présenté ne correspond-il pas aux entreprises individuelles ?

**M. Poitevin.** — La question posée par M. Ousset ne peut être éludée pour certains pays : en Grande-Bretagne par exemple, les exploitations agricoles ayant un statut de société constituent une catégorie non négligeable, non assimilable aux « ménages ». Pour la France, il n'est pas exclu que les formes sociétaires des exploitations se développent à moyen terme.

**M. Petit.** — Quelle est la signification du poste « Revenus prélevés par les entrepreneurs de quasi-sociétés » ?

**M. Moreau.** — Il serait en effet utile de distinguer les « exploitations-entreprises » des « exploitations-ménages ». La notion de « quasi-sociétés » semble une approche. Il faudrait connaître :

- le contenu et les critères de définition de ces « quasi-sociétés »,
- leur proportion dans le nombre total des exploitations et dans la production agricole totale.

**M. Rainaut.** — A propos de la validité du compte RBE par exploitation du SCEES : le nombre des agriculteurs à

titre principal, assez bien saisi par le recensement général de la population, diminue plus vite que celui de l'ensemble des exploitants (y compris les exploitations de complément).

En contrepartie, l'amélioration moyenne du revenu des agriculteurs (au prorata de la diminution de leur nombre) est largement supérieure à l'amélioration des revenus des exploitants restés agriculteurs. Ce sont en effet les petites exploitations qui disparaissent.

**M. Martiou.** — La politique des structures d'une part, la réforme de la fiscalité agricole d'autre part, introduiront dans les entreprises agricoles les plus importantes, la pratique d'une comptabilité d'entreprise distincte de celle des ménages des entrepreneurs. Or, il a été décidé de ne pas retenir pour l'agriculture, dans le SEC, le concept de quasi-société. Cela résulte-t-il d'une impossibilité momentanée de saisir ces quasi-sociétés ? cette décision sera-t-elle remise en question dans quelques années ? Ou est-ce une volonté politique de ne pas distinguer à l'intérieur de l'agriculture des catégories distinctes ?

**M. Rainaut.** — Il semble que l'on puisse considérer les entreprises soumises au bénéfice réel comme de grosses sociétés.

**M<sup>me</sup> Wagner.** — Ce problème sera envisagé quand des statistiques existeront en la matière, c'est-à-dire dans plusieurs années.

**M. Rainaut.** — La nouvelle présentation paraît avoir un caractère régressif dans la mesure où faute de données statistiques suffisamment précises, on fusionne certains postes qui relevaient auparavant les uns du compte des entreprises, les autres du compte des ménages. Il faut au contraire habituer les agriculteurs à séparer les deux comp-

tes, quitte à restituer au compte des entreprises certains postes de patrimoine (terres, par exemple) imputés au compte des ménages.

**M. Mergui.** — Sur le plan conceptuel l'agrégation de la branche est aussi peu satisfaisante que celle du secteur (ménages = exploitations).

**M. Greiner.** — On doit normalement retrouver les actuels comptes de la branche agriculture dans le système SEC au niveau des comptes de production et d'exploitation de la branche. Ce n'est qu'au niveau du compte de revenu que les exploitations agricoles sont mélangées aux ménages, encore est-il envisageable de faire un compte partiel des ménages associés aux exploitations agricoles.

**M. Baillet.** — Un des objectifs fondamentaux du SEC est de faciliter une comparaison systématique des comptes

nationaux établis dans les Etats membres des Communautés européennes. Les principes de base du système européen des comptes intégrés sont acceptés. Dans la phase actuelle une première application est faite avec les moyens (statistiques) du bord ; cette période transitoire se terminant bientôt, on devrait à partir de 1976 recourir à quatre statistiques adaptées.

Les hésitations sur les distinctions à faire dans le domaine agricole entre quasi-sociétés et entreprises qui relèvent des ménages, devraient être levées au plus tôt, compte tenu notamment des délais nécessaires pour obtenir des statistiques adéquates. Etant donné les risques de voir prendre en la matière des décisions disparates selon les Etats membres, une concertation sur ce point entre les intéressés des divers pays devrait être activement menée pour atteindre dès que possible des résultats cohérents sur ce point.

ANNEXE  
**SEC - COMPTES DES SECTEURS ET SOUS SECTEURS**  
 Système Européen de Comptes intégrés

EMPLOIS	RESSOURCES
<b>COMPTE DE PRODUCTION</b>	
Consommation intermédiaire	Production
Valeur ajoutée brute aux prix du marché	
Total	Total
Consommation de capital fixe	
Valeur ajoutée nette aux prix du marché	
<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>	
Rémunération des salariés	Valeur ajoutée brute au prix du marché
Impôts liés à la production	
Excédent brut d'exploitation	Subventions d'exploitation
Total	Total
Consommation de capital fixe	
Excédent net d'exploitation	
<b>COMPTE DE REVENU (1)</b>	
	Excédent brut d'exploitation
	Salaires (perçus)
Intérêts (versés)	Intérêts (perçus)
Revenus de la terre et des actifs incorporels (versés)	Revenus de la terre et des actifs incorporels (perçus)
	Dividendes et autres revenus distribués des sociétés
	Revenus prélevés par les entrepreneurs de quasi-sociétés
	Indemnités d'assurance-dommages
Primes nettes d'assurance-dommages	
Impôts sur le revenu	
Cotisations sociales	Prestations sociales
Transferts	Transferts
Revenu disponible brut	
Total	Total
Consommation de capital fixe	
Revenu disponible net	
<b>COMPTE D'UTILISATION DU REVENU</b>	
Consommation finale	Revenu disponible brut
Epargne brute	
Total	Total
Consommation de capital fixe	
Epargne nette	
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>	
Formation brute de capital fixe	Epargne brute
Variation des stocks	Aides à l'investissement
Acquisitions nettes de terrains	Autres transferts en capital
Impôts en capital	
Autres transferts en capital	
Capacité ou besoin de financement	
Total	Total

(1) Les intitulés ont été modifiés pour plus de clarté.